

BON SENS ET RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

*Maxime COUNET*¹

Résumé

Au mois d'août 2014, le ministre français de l'économie déclarait, à propos de mesures budgétaires et de doutes émis sur le bien-fondé des 35 heures, qu'il n'était « pas interdit d'être de gauche et de bon sens ».

S'agissant de l'affectation de ressources publiques, les notions de bon sens et de sens commun semblent extraites du débat, contraires à la possibilité de choix. Ce travail nous permettra de – très partiellement – traiter la question du sens commun et de ses diverses acceptions.

Pour ce faire, nous soulignerons l'importance des éléments de discours dans la présentation des plans d'austérité ou de rigueur d'un nombre limité de gouvernements. A travers les thèmes, classiques en sociologie, de justification, nous chercherons à établir une qualification des registres argumentatifs utilisés. La prétention à une causalité évidente, entendue de tous, nous permettrait presque d'entreprendre un départ de logicien : quelles sont les prémisses à une décision présentée sous la bannière du sens commun ?

I. Introduction

A l'approche des élections législatives, régionales et européennes du 25 mai 2014, deux partis francophones belges se partagent – et se disputent² – un même slogan, celui du « bon sens ». Il s'agit, pour l'un comme pour l'autre, d'axer la campagne sur des propositions de politique, dégagées de dogmes ou d'idéologie, en évitant les polémiques stériles. Quelques mois plus tard, le ministre français de l'économie déclarait, à propos de mesures budgétaires et de doutes émis sur le bien-fondé des 35 heures,

¹ M. Counet, Université de Liège.

² *L'avenir*, « Slogan : le « bon sens » hérissé MR et Wathelet », 14 avril 2014.

qu'il n'était *pas interdit d'être de gauche et de bon sens*³. Cette assertion est doublement révélatrice. Premièrement, le fait d'affirmer la compatibilité entre une position sur l'échiquier politique et le bon sens implique que ce dernier est ordinairement attribué à la position inverse. En d'autres termes, le sens commun reconnaît le bon sens comme appartenant au discours classique de la droite, quelles qu'en soient les références. Plus fondamentalement, l'idée d'un concept qui se doit de transcender les appartenances revient à consacrer le principe universel – ou, à tout le moins, localement partagé par tous – qui ne fait l'objet d'aucun choix, d'aucune prise de parti. Ledit principe est amené à être utilisé dans les discours comme une prémisse indiscutable qui suffit à justifier une politique publique en l'extrayant du débat.

Afin de déterminer les utilisations de ce principe, nous focaliserons notre analyse sur la présentation de restrictions budgétaires et le choix de mesures d'austérité par plusieurs gouvernements contemporains, en les comparant rapidement aux annonces de campagne qui précèdent. De toute évidence, les coupes et restrictions ne constituent pas les mesures les plus rentables à avancer pour les gouvernants. Pourtant, toute réduite que la marge puisse être, le choix existe. Notre ambition n'est en aucun cas de présenter une option comme étant plus tenable ou souhaitable qu'une autre, d'autant que le caractère relativement récent des déclarations politiques étudiées ne nous permettrait pas de disposer de suffisamment de recul pour envisager de parler en termes d'*outputs* observables.

L'objectif du présent travail est de proposer des bases théoriques au registre argumentatif du « bon sens » ou du « sens commun »⁴ tel que mobilisé dans le champ politique. Si nombre de références traitant de l'argumentation politique et ses particularités⁵ existent, un certain mutisme est en revanche à observer s'agissant du bon sens. Notre discussion empruntera, afin d'établir un lien entre « bon sens » et argumentation, une série de notions aux logiciens⁶.

³ Emmanuel Macron, « Il n'est pas interdit d'être de gauche et de bon sens », *Ouest-France*, 1^{er} septembre 2014.

⁴ L'utilisation de ce vocable nous permettra, nous le verrons, d'élargir notre champ et la littérature mobilisée.

⁵ Voyez notamment U. Windisch, A. Gosselin, P. Charaudeau et C. Le Bart, références complètes *infra*.

⁶ Notons que Chaïm Perelman, auteur d'un ouvrage incontournable sur l'argumentation, envisageait toutes les disciplines scientifiques comme étant

Cet emprunt trouve sa raison d'être dans l'essence même du sens commun. Par définition, il n'est ni argumenté ni attaquant, étant donné qu'il est partagé par tous. Au moment de l'argumentation, il n'a donc pas à être discuté ou présenté et occupe donc une position logique particulière.

Ces prémisses au raisonnement logique sont aussi cachées qu'importantes pour la tenue du raisonnement. Elles passent outre l'épreuve de la discussion, alors qu'elles peuvent représenter, si l'on envisage une définition de la politique comme basée sur la mise en commun d'attributs et de valeurs, l'essence de la gestion de la cité. Un de nos buts sera précisément de commenter la pluralité de significations que revêt le sens commun – et notamment son acception comme sens de ce qui fait communauté⁷.

L'essentiel de notre travail est consacré à l'élaboration d'un cadre théorique pour traiter de la question du sens commun. Pour ce faire, nous relèverons les déclarations relatives aux restrictions budgétaires présentes dans les déclarations de politique générale que les (chefs de) gouvernements présentent à l'assentiment du Parlement, dans le but d'établir une typologie argumentative propre à ce genre d'exercice. Nous passerons ensuite en revue les définitions attribuées au concept, des philosophes classiques jusqu'aux anthropologues culturalistes, avant d'évoquer les particularités du discours politique et de conclure.

II. Campagnes et communication(s) gouvernementale(s)

II.1. Remarques méthodologiques

La fragilité de notre sujet réside en ce que les professionnels de l'argumentation et de la parole qui constituent le personnel politique nous laissent face à une certaine instabilité lexicale. Les mots sont utilisés pour expliquer, mais aussi pour masquer ou appuyer. Ainsi, les années suivant 2008 ont été marquées par d'incessants débats, des « jeux discursifs », si l'on veut, sur la distinction entre politiques d'austérité et de rigueur. La différence entre les deux n'a – selon nous – pas à être expliquée en termes techniques, mais lexicaux.

auxiliaires les unes des autres. C. Perelman, *Le champ de l'argumentation*, Editions de l'ULB, Bruxelles, 1970, p.183.

⁷ Voyez la section III.3. « *Du sensus privatus au sensus communis* ».

Nous avons décidé, pour illustrer la discussion à venir, de rechercher le déséquilibre. Déséquilibre entre l'exercice formel intervenant en dehors des lieux classiques d'argumentation que constituent les déclarations gouvernementales et les annonces ponctuelles à visées électorales. Qu'advient-il après les échanges formalisés ? Aux niveaux régionaux et fédéral belges, le scrutin proportionnel amène à des accords gouvernementaux précis, qui ne sont pas l'usage dans d'autres régimes. Il faudra, pour obtenir des textes comparables, nous baser essentiellement sur les déclarations de politique générale présentées au Parlement, en excluant toutefois les éventuelles séances de questions/réponses, qui entrent dans un cadre plus classique d'argumentation.

La présente section n'entretient aucune espèce d'ambition d'exhaustivité et de mises en rapport de différentes postures argumentatives utilisées. Ce qui importe est de produire un travail sur les registres d'argumentation en présence et les illustrer, sans déploiement d'un appareil méthodologique lourd.

Nous évoquerons ici des déclarations de Mariano Rajoy, Charles Michel, Manuel Valls et David Cameron, élus selon des modes de scrutin et des affiliations politiques variés.

II.2. Gouvernement Rajoy

Mariano Rajoy, avant de former son gouvernement, a de nombreuses fois fait appel au bon sens, que cela soit en tant que Ministre du Gouvernement de José Maria Aznar ou chef de file de l'opposition face à José Luis Zapatero⁸. La rhétorique est restée présente dans son discours, notamment en termes de gestion du déficit⁹.

Au moment de demander la confiance du Parlement, Rajoy met l'accent sur les « *circonstances difficiles*¹⁰ *qu'on ne peut ignorer*¹¹ » dans

⁸ Voyez par exemple ce recensement (clairement à charge du discours de Rajoy) : *El insoportable "sentido común" de Rajoy y los suyos*, <http://bloqs.mesvilaweb.cat/puramariacreativa/?p=244143>, page consultée le 26 mars 2015.

⁹ *Rajoy pide "sentido común" en el reparto de los objetivos de deficit*, <http://www.leonoticias.com/frontend/leonoticias/Rajoy-Pide-sentido-Comun-En-El-Reparto-De-Los-Objetivos-De-vn116792-vst254>, page consultée le 26 mars 2015.

¹⁰ M.Rajoy, *Discours d'investiture*, p. 1.

lesquelles son Gouvernement aura à agir et le fait que, pour espérer un succès, les espagnols doivent tous ensemble former le moteur du changement¹².

Cette idée de l'union nationale *au service du bien commun*¹³ revient à de nombreuses reprises. L'intégralité des espagnols doit agir, parce que *tous sav[ent] ce qu'il y à faire au cours de cette législature*¹⁴. L'on constate ici un glissement entre sens de la communauté et partage supposé de principes politiques, qui sont ici ceux de l'austérité¹⁵. Les mesures présentées sont nécessaires¹⁶ et donc évidentes. Ainsi, Rajoy introduit son inquiétude pour la jeunesse comme étant commune à *tout espagnol responsable*¹⁷. Ceci dit, aucune référence explicite au *sentido común* n'est faite.

II.3. Gouvernement Michel

L'exemple de la querelle pour un même slogan durant la campagne électorale belge de 2014 donnée en introduction, suffit à montrer que le bon sens est mobilisé à l'heure de la confrontation d'idées, durant des périodes formellement consacrées à convaincre un auditoire le plus large possible. Le parti du premier ministre a fait campagne sur la thématique du bon sens.

*Le MR souhaite placer cette campagne sur le terrain des propositions et non dans des polémiques stériles pour répondre aux attentes de citoyens. Ces réponses ne doivent pas être dogmatiques, idéologiques ou technocratiques. Elles doivent surtout être empreintes de bon sens*¹⁸.

Pourtant, son discours devant la chambre fait la part belle à la dimension de choix¹⁹, notamment face à l'austérité²⁰. Nous relevons tout de même

¹¹ *Ibid.*, p. 2.

¹² *Ibid.*, p. 4.

¹³ *Ibid.*, pp. 5 et 29, notamment.

¹⁴ *Ibid.*, p. 9.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 11 et 19.

¹⁶ *Ibid.*, p. 20.

¹⁷ *Ibid.*, p. 28.

¹⁸ <http://www.mr.be/actualites/toute-lactualite/zoom/article/cest-lheure-du-bon-sens/>, page consultée le 26 mars 2015.

¹⁹ C. Michel, *Déclaration gouvernementale*, p. 5.

un exemple, relatif à une politique qui cristallisera l'opposition des syndicats : la réforme des pensions. Charles Michel dit *devo[ir] allonger la durée moyenne des carrières [...] à cause de la hausse spectaculaire de l'espérance de vie*²¹. La causalité est affirmée, directe, et semble ne laisser aucun choix au Premier Ministre, qui rompt avec la rhétorique de volonté, assumée pour l'essentiel de sa déclaration.

II.4. Gouvernements Valls

Ni François Hollande, ni Jean-Marc Ayrault ne se sont réclamés du bon sens depuis 2012. Juste après la formation du gouvernement Valls II, Emmanuel Macron, nouveau venu au ministère de l'économie, met le concept en rapport avec son appartenance de gauche.

Par contre, dans sa présentation à l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre insiste sur la notion de choix politique qui guide son action.

*Cet été, nous avons fait un choix clair : ni hausse d'impôts, ni économies budgétaires supplémentaires. C'est un choix politique. C'est un choix économique, car nous ne voulons pas entrer dans une spirale dépressive. C'est un choix social, parce que les efforts demandés aux Français et depuis des années sont déjà considérables*²².

S'il évoque un certain nombre de circonstances difficiles, c'est avant tout pour insister sur la noblesse de sa tâche²³. L'austérité n'est par exemple mentionnée qu'en rejet²⁴.

Le champ lexical du *Gouvernement de combat* voulu par le Président Hollande²⁵ se retrouve incarné dans la déclaration de politique générale.

²⁰ *Ibid.*, p. 4.

²¹ C. Michel, *Op.cit.*, p. 10.

²² M. Valls, *Discours de politique générale*, p. 3.

²³ *Ibid.*, p. 2.

²⁴ *Ibid.*, p. 8.

²⁵ *Hollande nomme Valls à la tête d'un « gouvernement de combat »*, http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/03/31/hollande-nomme-valls-a-la-tete-d-un-gouvernement-de-combat_4393195_823448.html#czksZGm3UzWw8Tdw.99, page consultée le 2 avril 2015.

II.5. Gouvernement Cameron

David Cameron arrive au pouvoir sans disposer d'une majorité absolue à la chambre. Il déclare assez vite monter en coalition avec les Libéraux Démocrates, en insistant directement sur la volonté qu'il entretient avec Nick Clegg de « *mettre de côté les différences de parti et travailler dur pour le bien commun et l'intérêt national* »²⁶. Nous n'avons trouvé aucune mesure de politique budgétaire qui soit également empreinte d'une référence au sens commun, dans son acception de sens de la communauté, où l'intérêt national surpasse les luttes pouvant exister entre les membres de sa coalition.

II.6. Vers une typologie ?

Une première constatation, qui n'aura pas échappé au lecteur, est qu'il n'y a pas de référence au sens commun dans les déclarations au(x) parlement(s) étudiées. La notion, pourtant présente à d'autres moments, ne semble « ne pas faire sérieux », pour ainsi dire, et est disqualifiée dès qu'arrivent les fonctions exécutives.

Ceci constitue déjà un enseignement – aussi maigre soit-il, dans le changement de registre en fonction de l'auditoire visé. Nous y reviendrons au moment d'aborder la littérature relative à l'argumentation.

Nous voyons ici, schématiquement, quatre familles principales d'annonces de politique budgétaire.

Les politiques peuvent d'abord être annoncées sans justification particulière. Il s'agit de la version la plus brute de l'annonce, que nous qualifions d'énonciation. Rappelons que nous cadrans la typologie aux seules déclarations de politique générale. Il n'est évidemment pas exclu que la mesure présentée sans contexte fasse l'objet de débats fournis ou, tout aussi probablement, arrive dans un discours après de longues discussions sur son bien-fondé.

Si, à l'énonciation, s'ajoute une logique argumentative appuyée sur des facteurs internes, le discours rejoint l'argument classique. C'est le cas des

²⁶ Allocution de David Cameron à son arrivée au 10, Downing Street, http://www.dailymotion.com/video/xd9t2m_david-cameron-enters-no10-as-prime_news, page consultée le 26 mars 2015.

mesures qu'un premier ministre dit découler d'un choix politique²⁷ ou d'une volonté programmatique claire.

La rhétorique du non-choix accompagne parfois une mesure – potentiellement controversée – en ce qu'elle résulte d'une politique supérieure ou d'une pression extérieure quelconque. Nous aborderons plus loin les théories de l'attribution causale.

Le sens commun désignerait dès lors la forme de justification où l'attribution causale s'opère par renvoi à des valeurs ou des principes qui caractériseraient les membres d'une communauté. Quand un responsable politique fait appel à des connaissances ou des résolutions partagées par *tous ses concitoyens*, le point de départ impliqué est l'accord sur un certain nombre de questions, accord ensuite intégré par tout un chacun. La suite de notre présentation aura pour ambition d'affiner cette définition.

III. Bon sens et sens commun

*Si toute investigation à prétention scientifique doit porter sur un ensemble de phénomènes correspondant à une définition donnée et sur ceux-là seulement*²⁸, il est plus que temps de faire un effort de clarification. Les éléments que nous retenons des déclarations politiques vont à présent être mis en relation avec des éléments théoriques existants. Nous noterons également la construction du sens commun en opposition à une série de caractéristiques, avant de commenter la polysémie du vocable, présenter le travail de Clifford Geertz sur les systèmes culturels et celui de Sofia Rosenfeld sur la production du sens commun anglais aux dix-septième et dix-huitième siècles.

III.1. Clarification linguistique

Ce texte nous a vu mêler les termes de *bon sens* et de *sens commun*, utilisés indifféremment pour désigner notre objet. Cet entrelacement résulte d'une particularité de la langue française, dans laquelle ces deux expressions coexistent. Le bon sens couvre-t-il davantage que le sens commun ? Il nous paraît illusoire de répondre à cette question, qui demanderait – au moins – un relevé exhaustif des interventions d'acteurs

²⁷ Et il lui est loisible d'accoler des adjectifs à ce choix.

²⁸ E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, Paris, 1988 (1894), pp. 34-35.

sélectionnés et une mise en comparaison des emplois. Notre analyse portant sur plusieurs pays, et donc sur presque autant de langues, nous acceptons le sens commun comme strict équivalent au bon sens et abordons la littérature consacrée au *common sense* anglais, voire au *sentido común* espagnol²⁹.

III.2. Attributs opposés

La recherche d'une définition au sens commun dans la littérature contemporaine amène presque systématiquement à un retour aux philosophes antiques. Au quatrième siècle avant notre ère, le sens commun était vu comme [l]a faculté par laquelle nous percevons tout ce que nous percevons qui est première et qui détermine l'état de veille ou de sommeil³⁰. Aristote donne une définition positive, par des attributs, soit une sorte d'aptitude au jugement pratique³¹.

Descartes, avançant que *le bon sens est la chose du monde la mieux partagée*³², décrit l'habileté élémentaire à former des avis clairs et des jugements basiques, ce qui est dans la capacité de tout homme – à l'exception des fous et des idiots. Il sera rejoint par Kant dans un idéal esthétique de capacité de partage entre les hommes³³.

Voltaire rompt avec ces définitions positives et décrit le sens commun comme la *première notion des choses ordinaires, état mitoyen entre la stupidité et l'esprit*³⁴. Ainsi, si dire d'un homme qu'il manque de sens commun est une insulte, dire qu'il en a ne l'est pas moins³⁵. Bien avant lui, Cicéron exprimait déjà que, contrairement à l'orateur, qui doit rester en contact avec le sens commun de la foule, le savant doit tourner le dos au vulgaire³⁶.

²⁹ Le *gezond verstand* est encore autre.

³⁰ Aristote, cité dans D. Lories, *Le sens commun et le jugement du Phronimos. Aristote et les stoïciens*, Vrin, Paris, 1998, p. 110.

³¹ T. De Koninck, *Les multiples acceptions du "sens commun"*, Revue Philosophique de Louvain, Vol.101, n°4, 2003, p. 714.

³² R. Descartes, *Discours de la méthode*, Vrin, Paris, 2005 (1637).

³³ D. Lories, *Du bon sens le mieux partagé*, Revue Philosophique de Louvain, Vol.94, n°2, 1996, p. 243.

³⁴ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Le chasseur abstrait, Almeria, 2005, p. 134.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1947, p. 950.

Nous touchons ici l'acception la plus souvent rencontrée dans les sciences humaines. La démarche scientifique, exprime-t-on dans des manuels méthodologiques, est celle qui permet d'opérer *une rupture avec le sens commun*³⁷. Celui-ci rassemblerait donc foule de présupposés, d'hypothèses et d'imprudences vulgaires desquelles le scientifique aurait à se départir pour accomplir correctement son travail³⁸.

Dans le champ politique, en quelques mots, le sens commun est celui qui s'oppose à l'imperméable technicité du politique, ou qui n'en comprendrait pas les subtilités.

Le point commun à ces deux définitions locales est la construction en opposition à une série de qualités ou de caractéristiques. De la vision aristotélicienne classique d'un attribut d'un sens commun, la modernité positiviste passe à un manque de finesse, un sens qui n'est partagé que parce qu'il est élémentaire. En science comme en politique, le sens commun est autre ; il s'éloigne et s'oppose à l'expertise pointue ou au débat décroché de la réalité.

Ceci étant, l'altérité du sens commun n'est pas nécessairement conspuée dans l'ensemble des champs où elle est mobilisée. La notion de *coproduction du savoir*³⁹, pour ne donner que cet exemple, entend rendre aux profanes une place, que leur rôle soit du seul ressort de la mise à l'agenda ou dans la construction du savoir lui-même, à travers une prise ou une orientation en faveur d'une thèse⁴⁰ et trouve ainsi *un intérêt aux conceptions vulgaires*⁴¹.

Les mouvements de réhabilitation du sens commun atteignent plus encore la sphère politique, par des vagues de réappropriation de la chose publique que nous ne saurions décrire ici avec une amplitude satisfaisante, par des discours anti-système de partis ou de personnalités, ou encore par des appels d'intellectuels à « renouveler la démocratie », en

³⁷ R. Quivy et L. Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 2006, p. 17.

³⁸ Voyez notamment la préface de E. Durkheim, *Op. cit.*

³⁹ Voyez S. Jasanoff, *States of Knowledge : The Coproduction of Science and the Social Order*, Routledge, Londres, 2004.

⁴⁰ M. Callon et V. Rabeharisoa, *Patients and Scientists : French Muscular Dystrophy Research*, in S. Jasanoff, *Op.cit.*, 2004, pp. 194-217.

⁴¹ D. Gaxie, *Vu du sens commun*. Espaces Temps, n°76-77, 2001, p. 93.

réponse à un scepticisme par rapport au politique⁴². L'acceptation usuelle du sens commun rejoint la capacité à réfléchir logiquement sans utiliser de connaissances pointues⁴³. Par exemple, l'on commentera un conseil communal/municipal des jeunes en insistant que, sans pollution partisane et/ou professionnelle, les citoyens trouvent des *consensus* évidents.

Nous retrouvons l'essence du discours « populiste »⁴⁴ : la sagesse pratique et quotidienne du peuple ordinaire, dans des situations non moins ordinaires est plus en mesure d'apporter des solutions stables consensuelles que les débats idéologiques et techniques opposant des *soi-disant experts*⁴⁵.

III.3. Du sensus privatus au sensus communis

Nous n'avons jusqu'ici pas souligné le paradoxe situé au principe du sens commun, paradoxe appelé à étoffer le panel de définitions : quelle que soit celle que l'on y attache, il couvre tant une dimension intimement personnelle – et par définition non-communicable – qu'une dimension partagée. Comment s'opère ce passage de l'un à l'autre ?

Poser cette question revient à souligner la polysémie du sens commun. Ce terme connaît deux acceptations, entre le sens de la communauté, fondement d'un contrat social et la notion plus brumeuse du *bon sens* partagé par tous⁴⁶.

La variabilité du vocable s'explique par sa réappropriation par les stoïciens, qui par leur définition du *sensus communis* abordent le principe d'une communauté qui a pour base l'accord tacite autour d'un certain nombre de principes.

Il nous importe d'insister sur la distinction fondamentale entre les deux acceptations, qui résultent de dynamiques opposées. Le bon sens, entendu

⁴² R. Boudon, *Renouveler la démocratie, mode d'emploi*, Fondation pour l'innovation politique, Paris, 2007.

⁴³ K. Tanner, *Common Sense : Get it, use it, and teach it in the workplace*, Apress, Atlanta, 2013, p. 2.

⁴⁴ J. Jamin, *L'imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux Etats-Unis*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2009, p. 91.

⁴⁵ S. Rosenfeld, *Before Democracy: The Production and Uses of Common Sense*, The Journal of Modern History, Vol. 80, n°1, 2008, p. 1.

⁴⁶ V. Gueorguieva, *Les deux faces du sens commun*, Revue canadienne de sociologie, vol.40, n°3, pp. 249-265, 2003.

comme disposition personnelle, est présenté comme ne résultant pas d'une logique d'échange, d'entente et d'association, mais comme une faculté innée universellement répandue. Si l'on évoque le sens de la communauté, par contre, nous retraçons l'issue d'une discussion ou d'une confrontation d'intérêts qui trouvent une synthèse dans un accord tacite sur certaines questions à travers un répertoire de connaissances passives⁴⁷.

III.4. Le sens commun comme système culturel

Cette vision du sens commun qui « fait société » rapproche nos propos des grandes conclusions de l'anthropologie du vingtième siècle et de notre remarque sur l'intérêt des conceptions vulgaires pour le processus de production de savoir. Plus personne, écrivait Evans-Pritchard, ne voit aujourd'hui les « primitifs » comme de *simples pragmatistes cherchant à tâtons le bien-être physique à travers un brouillard de superstition*⁴⁸. Clifford Geertz, auteur d'une contribution incontournable en matière de sens commun, reprend l'exemple de la sorcellerie en pays Zandé étudié par Evans-Pritchard, arguant qu'elle ne célèbre pas un ordre invisible, mais témoigne d'un ordre visible. C'est quand les attentes ordinaires ne sont pas remplies que le cri de la sorcellerie s'élève⁴⁹.

Pour Geertz, le sens commun est donc un système culturel qui repose sur la conviction chez ceux dont c'est la possession, de sa valeur et de sa validité⁵⁰. Les sociétés (se) développeraient chacune (à travers) un ensemble de règles partagées. En d'autres termes, le sens commun n'est pas *ce que l'esprit débarrassé des conventions* [et des sophistications intellectuelles] *perçoit, il est ce que l'esprit plein de présupposés conclut*⁵¹.

III.5. La production du sens commun

Si le sens commun est culturellement relatif, c'est qu'il a résulté de choix plus ou moins conscients et directs. Nous allons, pour discuter de cette assertion, mobiliser uniquement la remarquable analyse historique de

⁴⁷ *Ibid.*, p.262

⁴⁸ Evans-Pritchard, cité par C. Geertz, *Le sens commun en tant que système culturel*, in C. Geertz, *Savoir local, savoir global : les lieux du savoir*, PUF, Paris, 1986, p. 83.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 100.

⁵⁰ C. Geertz, *Op.cit.*, p. 97.

⁵¹ *Ibid.*, p. 107.

Sofia Rosenfeld⁵², en résumant notre lecture à quatre mots-clefs : production, exclusion, déviation et légitimité.

Rosenfeld décrit la production, notamment à travers la publication de feuilletons dans la presse des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, d'une série de règles, proches d'éléments de politesse⁵³, qui caractérisent la vertu des hommes relativement cultivés. La définition du sens commun véhiculera dans un second temps une nouvelle doctrine d'opposition⁵⁴, qui ose critiquer le pouvoir en place sur la base du manque de bon sens des gens ordinaires dans le chef des gouvernants⁵⁵.

Conséquemment, la première exclusion vise ceux qui se trouvent du côté vulgaire (ou profane) d'un *principe de distinction*⁵⁶. Ensuite, elle touchera les dirigeants politiques qui, perdus dans leur sophistication, s'écartent du bon sens⁵⁷.

Si la critique du *statu quo* parlementaire était déjà envisageable, il y a presque trois cents ans, c'est que le bon sens, si construit soit-il, est devenu tellement consensuel et largement accepté qu'il s'est doté d'une légitimité épistémique et morale qui fait de lui un redoutable objet de protestation, passant pour objectif et indiscutable⁵⁸.

Retracer l'histoire du sens commun revient finalement à suivre la déviation (soit le passage d'une construction consciente à une assimilation globale) suivante. Un *corpus* de règles et de principes est adopté comme fondement – ou comme accompagnement – à un contrat social. Il est ensuite assimilé par les différentes composantes de la société et devient une prémisse indiscutable et mobilisable pendant l'argumentation, toute opinion contraire apparaissant comme une aberration individuelle.

⁵² S. Rosenfeld, *Op.cit.* Voyez également S. Rosenfeld, *Common Sense : A Political History*, Harvard University Press, Cambridge, 2011.

⁵³ S. Rosenfeld, *Before Democracy : The Production and Uses of Common Sense*, *Op.cit.* p. 16.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 47.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 27.

⁵⁶ B. Manin, *Les principes du gouvernement représentatif*, Seuil, Paris, 1995, p. 125.

⁵⁷ S. Rosenfeld, *Before Democracy : The Production and Uses of Common Sense*, *Op.cit.*, p. 51.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 49.

IV. Bon sens, politique et argumentation

Notre hypothèse de départ était que le sens commun (ou le bon sens) est mobilisé par des acteurs politiques comme base argumentative – bien que, comme nous l’avons vu à la deuxième section, nombreux semblent l’exclure pour certains auditoires. Il nous faut à présent discuter de l’argumentation politique au sens large ; de l’insistance des logiciens sur le fait qu’une argumentation donnée est toujours ciblée vers un public particulier ; nuancer l’usage du mot « argumentation » et conclure sur la nature des textes étudiés.

IV.1. Des particularités du discours politique

Le discours politique a ses particularités, vu qu’il est frappé d’un perpétuel biais de complaisance motivé par les enjeux d’élection ou de réélection des agents qui en viennent à *s’accorder, par des causes internes, le crédit de leurs succès mais à imputer leurs échecs à des causes extérieures* – et appliquer la logique inverse pour leurs adversaires⁵⁹.

De toute évidence, les annonces de restrictions budgétaires ne constituent pas les mesures les plus agréables et rentables à avancer et l’attribution causale à des pressions extérieures trouve un sens. *L’art de l’argumentation politique consistera [...] à persuader son auditoire que les revers et autres infortunes d’une politique donnée sont le produit de tâches presque insurmontables*⁶⁰.

IV.2. L’argumentation personnelle

Comme annoncé dès l’introduction, les références mentionnant à la fois sens commun et argumentation ne sont pas légion.

C’est ainsi le moment de reprendre pour nous des fractions de théorie de l’argumentation. Celle-ci vise à *étudier les techniques discursives permettant de provoquer ou d’accroître l’adhésion des esprits aux thèses que l’on présente à leur assentiment*⁶¹. Cette définition de Chaïm

⁵⁹ A. Gosselin, *Les attributions causales dans la rhétorique politique*, Hermès La Revue, n°16, 1995, p. 155.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 161.

⁶¹ L. Olbrechts-Tyteca et C. Perelman, *Traité de l’argumentation : la nouvelle rhétorique*, Editions de l’ULB, Bruxelles, 2008 (1958), p. 5.

Perelman est affinée par Leclercq et Bouquiaux : argumenter, c'est *partir d'une adhésion à certaines thèses et renforcer par-là l'adhésion à d'autres thèses qui en sont les conséquences*. L'enjeu n'est pas la vérité absolue d'une thèse, mais l'adhésion – qui est graduelle et non binaire – d'un auditoire particulier à cette thèse.

Ce principe, qui revient à prendre une thèse non-contestée comme point d'appui⁶², est celui du travail *ex concessis* : [c]es thèses admises sont tantôt celles du sens commun, tel qu'il est conçu par l'auditoire, tantôt celles d'une discipline déterminée⁶³.

Dans la pratique, cela va sans dire⁶⁴, ni les prémisses à une conclusion, ni les règles d'inférence permettant celle-ci ne sont systématiquement expliquées, ce qui laisse *de facto* à l'orateur une marge de manœuvre quant à ce qu'il estime ne pas devoir développer. La seule condition étant que l'auditoire ne remette pas en question les thèses passées sous silence, peu importe leur véracité. L'on constate donc l'importance de la vérité de prémisses, dont *l'évidence [...] est une notion toute relative*⁶⁵.

Cette relativité, comme on aurait pu le conclure avec la définition culturelle du sens commun vue avec Geertz, réside dans la taille du public. L'argumentation est personnelle en ce sens qu'elle vise à modifier les adhésions d'un public donné. Plus le public est large, moins nombreuses seront les thèses partagées, ce qui n'empêche pas l'orateur de les considérer comme telles.

Et si la particularité de l'argumentation politique, comme nous l'avons vu dans la différence entre déclarations de campagne et présentation devant les Parlements, résidait précisément dans la diversité des audiences – et donc des registres d'argumentations à fournir ?

⁶² B. Leclercq, *Lieux et schèmes d'argumentation : logiques ou rhétoriques ?*, Argumentum, n°10, 2012, p. 153.

⁶³ C. Perelman, *Le champ de l'argumentation*, Editions de l'ULB, Bruxelles, 1970, p. 26.

⁶⁴ Nous remarquerons que cette expression traduit un usage courant de raccourci par les prémisses. Ainsi, le lecteur est supposé savoir qu'une argumentation en tous points expliquée serait matériellement intenable.

⁶⁵ B. Leclercq, *Op.cit.*, p. 155.

IV.3. Démonstration et justification

Ces éléments repris à Chaïm Perelman nous nantissent d'un fondement logique pour évoquer le raccourci argumentatif qu'est l'appel au bon sens.

Cependant, une lecture rigoureuse de ses travaux occasionnerait cette objection : s'agissant d'argumentation, Perelman insiste sur la malléabilité des thèses et leur itération au gré de l'occurrence d'éléments nouveaux pendant un processus dialogique. Le cadre limité des déclarations politiques formulées par des gouvernants élus ne laisse pas de place à la délibération.

Comment qualifier, dès lors, le recours au raccourci argumentatif du sens commun ? Perelman définit la démonstration comme le recours à des *moyens de preuves qui permettent de conclure à partir de la vérité de certaines propositions, à celles d'autres propositions, au cours d'une enfilade de structures qui ne saurait être récusée*⁶⁶.

Cette fois, la définition semble offrir trop peu de largesse pour convenir à notre objet. A notre sens, les déclarations politiques n'entendent pas présenter l'ensemble des décisions de politiques à mener en démontrant qu'aucune alternative n'existe. La notion de choix est – au moins partiellement – reconnue et revendiquée.

Nous proposons d'accepter une notion minimale de justification. Les mesures présentées par un accord de gouvernement ne procèdent ni d'une véritable argumentation entre plusieurs parties, ni d'une démonstration formelle. Toutefois, l'orientation politique, de surcroît quand elle pourrait causer des désapprobations massives, peut être introduite par des éléments de justification. Cette entreprise, nous dit Perelman, *ne peut avoir de sens que si les actes [visés par la justification] ne possèdent pas les propriétés que nous exigeons des actes qui échappent à la critique*⁶⁷. Ceci présuppose l'éventualité de l'existence préalable d'une appréciation défavorable concernant l'acte justifié, comme cela peut-être le cas de restrictions budgétaires touchant des portions de la société.

⁶⁶ C. Perelman, *Op.cit.*, p. 41.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 176.

IV.4. Hybridation discursive

Formellement, en termes d'organisation du discours, les déclarations politiques sans opposition tiennent plus de la description que de l'argumentation⁶⁸. Nous remarquons toutefois une sorte d'« hybridation discursive », entre la description simple et la justification par référence à des normes jugées inébranlables⁶⁹.

L'objectif du travail de persuasion politique n'est pas tant de développer un raisonnement logique, *que de montrer la force de la raison*⁷⁰. Pour ce faire, il peut y avoir recours à des positions rhétoriques auxquelles personne n'est susceptible de s'opposer⁷¹, attendu que le sens commun se réfère par définition à ce qui ne demande aucune espèce de clarification et d'interprétation, tant il est évident pour chacun⁷².

Revendiquer des alternatives passe parfois par l'attaque de ces présupposés d'évidence. Nous sommes convaincus que la part des discours est fondamentale dans l'élaboration des politiques publiques, en ce que la dimension narrative de leur présentation constitue parfois la seule orientation visible qui leur est donnée.

Quand il est avancé que « les caisses de l'état sont vides », la situation budgétaire peut être compliquée, mais le choix politique est toujours permis ; s'agissant de choisir un objectif chiffré de réduction de la dette, il y a une part d'arbitraire ; quand on lie l'augmentation de la durée de vie et de cotisation à la retraite, un choix préalable a été opéré ; discuter d'un pays qui doit s'acquitter de ses dettes, revient à s'opposer à des organisations réclamant son annulation ou à la politique d'Etats qui ont vu des pans de leurs dettes annulées, ...

Il ne nous appartient pas de poser des jugements normatifs sur les politiques publiques et suggérer qu'un abaissement de l'âge de la retraite sera par exemple préférable à un allongement de carrières ou évoquer la question des dettes jugées illégitimes, mais le fait qu'elles soient remises

⁶⁸ P. Charaudeau, *Quand l'argumentation n'est que visée persuasive. L'exemple du discours politique*, in M. Burger et G. Martel, *Argumentation et communication dans les médias*, Éditions Nota Bene, Québec, 2005, p. 25.

⁶⁹ C. Perelman, *Op.cit.*, p. 183.

⁷⁰ P. Charaudeau, *Op.cit.*, p. 32.

⁷¹ S. Rosenfeld, *Before Democracy : The Production and Uses of Common Sense*, *Op.cit.*, p. 1.

⁷² *Ibid.*, pp. 1-2.

en question dans le débat public⁷³ suffit à les faire sortir d'un sens véritablement commun.

V. Conclusion(s)

Au moment d'aborder les idées, discours et pratiques politiques, il semblait riche de s'interroger sur l'usage d'une expression qui exprime tantôt des facultés personnelles universelles et inaliénables qui guideraient l'action de chacun, tantôt approche la définition même de la gestion de la Cité.

L'affectation des ressources publiques fait nécessairement l'objet de tractations et de débats, cantonnés aux enceintes parlementaires ou non. Quand l'heure des confrontations directes – positionnement de partis, campagnes électorales, épreuve parlementaire – est passée, la communication des exécutifs ne se dérobe pas à tout exercice argumentatif.

Par des principes fondamentaux et fondateurs de représentation du bien commun, de *la Nation*, et non uniquement ceux qui les ont élus⁷⁴, pour des intérêts partisans liés aux échéances électorales à venir ou par un authentique souci de clarté, les gouvernants sont amenés à justifier des décisions à des occasions plus ou moins formelles, parfois en se référant à des thèses communément admises – ou supposées telles.

Celles-ci ne font pas – ou ne font plus – l'objet d'une remise en question. Le débat public souffrirait bien entendu d'une intenable lourdeur si chaque prémisses d'une déclaration devait impérativement s'accompagner d'une explication tendant à l'exhaustivité, mais cela n'empêche pas le lecteur d'être gêné par une asymétrie entre le sens commun supposé tel que transmis par les autorités et l'émergence de discours dont l'ambition première est précisément de déstabiliser un certain nombre de conventions inexprimées.

Nos observations nous enjoignent à modérer la portée de nos propos, aucune des déclarations gouvernementales passées en revue ne se réclamant explicitement du sens commun ou du bon sens, entendu comme un ensemble de règles culturellement relatives partagé à un

⁷³ Voyez par exemple E. Toussaint, *La bourse ou la vie. La finance contre les peuples*, Luc Pire, Bruxelles, 1999.

⁷⁴ Article 42 de la Constitution belge.

niveau plus ou moins local, mais qui peut être mis à contribution comme appel à la raison, sans pour autant passer par l'épreuve de la discussion. Il n'en demeure pas moins que le vocable est présent dans l'arène politique. Si cette intuition mérite un relevé systématique des interventions, l'on remarque que l'expression est – par exemple – très présente dans les discours qualifiés de populistes, sous l'acception d'une réflexion logique débarrassée des subtilités techniques du pouvoir en place.

Plus encore, certaines postures discursives font appel à l'idée d'un *sensus communis* propre à « nous tous », soit parce qu'il paraît « naturel » à tout citoyen d'être pétri de réflexes universels, soit parce que l'auditoire visé par les discours partage un lot de caractéristiques particulières.

Dans les deux cas, il peut s'agir d'une simplification dommageable, de l'évitement d'un débat qui pourrait faire sens, afin d'affirmer ou d'actualiser des valeurs et des mythes qui légitiment l'exercice du pouvoir étatique.

VI. Bibliographie

Articles et ouvrages scientifiques

R. Boudon, *Renouveler la démocratie, mode d'emploi*, Fondation pour l'innovation politique, Paris, 2007.

L. Bouquiaux et B. Leclercq, *Logique formelle et argumentation*, de Boeck, Bruxelles, 2009.

M. Callon et V. Rabeharisoa, *Patients and Scientists : French Muscular Dystrophy Research*, in : S. Jasanoff (dir.), *States of Knowledge: The Coproduction of Science and the Social Order*, Routledge, Londres, 2004, pp. 194-217.

P. Charaudeau, *Quand l'argumentation n'est que visée persuasive. L'exemple du discours politique*, in : M. Burger et G. Martel, *Argumentation et communication dans les médias*, Éditions Nota Bene, Québec, 2005.

T. De Koninck, *Les multiples acceptions du "sens commun"*, Revue Philosophique de Louvain, Vol. 101, n°4, 2003, pp. 707-720.

R. Descartes, *Discours de la méthode*, Vrin, Paris, 2005 (1637).

E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, Paris, 1988 (1894).

D. Gaxie, *Vu du sens commun*. *Espaces Temps*, n°76-77, 2001, pp. 82-94.

C. Geertz, *Le sens commun en tant que système culturel*, in : C. Geertz, *Savoir local, savoir global : les lieux du savoir*, PUF, Paris, 1986, pp. 83-116.

A. Gosselin, *Les attributions causales dans la rhétorique politique*, *Hermès La Revue*, n°16, 1995, pp. 153-166.

V. Gueorguieva, *Les deux faces du sens commun*, *Revue canadienne de sociologie*, Vol. 40, n°3, 2003, pp. 249-265.

A. Hirschmann, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, Paris, 1991.

J. Jamin, *L'imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux Etats-Unis*, Amsterdam University Press, Amsterdam, 2009.

S. Jasanoff, *States of Knowledge: The Coproduction of Science and the Social Order*, Routledge, Londres, 2004.

A. Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1947.

B. Leclercq, *Lieux et schèmes d'argumentation : logiques ou rhétoriques ?*, *Argumentum*, n°10, 2012, pp. 153-167.

D. Lories, *Du bon sens le mieux partagé*, *Revue Philosophique de Louvain*, Vol. 94, n°2, 1996, pp. 243-270.

D. Lories, *Le sens commun et le jugement du Phronimos. Aristote et les stoïciens*, Vrin, Paris, 1998, p. 110.

B. Manin, *Principes du Gouvernement Représentatif*, Calmann-Levy, Paris, 1995.

B. Manin et J. Mansbridge, *The Place of Self-Interest and the Role of Power in Deliberative Democracy*, *The Journal of Political Philosophy*, Vol.18, n°1, 2010, pp. 64-100.

L. Olbrechts-Tyteca et C. Perelman, *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Editions de l'ULB, Bruxelles, 2008 (1958).

C. Perelman, *Le champ de l'argumentation*, Editions de l'ULB, Bruxelles, 1970.

R. Quivy et L. Van Campenhout, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 2006 (1988).

S. Rosenfeld, *Before Democracy: The Production and Uses of Common Sense*, *The Journal of Modern History*, Vol. 80, n°1, 2008, pp. 1-54.

K. Tanner, *Common Sense : Get it, use it, and teach it in the workplace*, Apress, Atlanta, 2013.

E. Toussaint, *La bourse ou la vie. La finance contre les peuples*, Luc Pire, Bruxelles, 1999.

Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Le chasseur abstrait, Almeria, 2005.

U. Windisch, *L'argumentation politique : un phénomène social total*, *L'Année sociologique*, Vol.45, n°1, 1995, pp. 59-82.

Déclarations politiques et accords gouvernementaux

L'avenir, « Slogan: le «bon sens» hérisse MR et Wathelet », 14 avril 2014, http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140413_00462397, page consultée le 25 mars 2015.

Ouest-France, *Emmanuel Macron. "Il n'est pas interdit d'être de gauche et de bon sens"*, 1^{er} septembre 2014, <http://www.ouest-france.fr/emmanuel-macron-il-nest-pas-interdit-detre-de-gauche-et-de-bon-sens-2791811>, page consultée le 2 janvier 2015.

C. Michel, *Déclaration gouvernementale/Regeringsverklaring*, 11 octobre 2014, <http://www.demorgen.be/bijlagen/2743.pdf>, page consultée le 30 mars 2015.

[http://www.presscenter.org/files/ipc/media/source6892/Declaration_gouvernementale - Regeringsverklaring.pdf](http://www.presscenter.org/files/ipc/media/source6892/Declaration_gouvernementale_-_Regeringsverklaring.pdf), 27 avril 2016.

M. Rajoy, *Discurso de Investidura del Presidente del PP*, Mariano Rajoy, 19 décembre 2010,

<http://www.efe.com/FicherosDocumentosEFE/Investidura.pdf>, page consultée le 26 mars 2015.

M. Valls, *Discours de politique générale du Premier Ministre*, 16 septembre 2014,

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2014/09/politique-generale_16sept2014_v4.pdf, page consultée le 30 mars 2015.